

Vie fédérale :

Assemblée générale de la fédération – résultat du questionnaire.

Soixante réponses ont été reçues suite à l'envoi du questionnaire relatif à l'assemblée Générale 2025. Cela permet de tirer quelques enseignements clairs. Tout d'abord sur la durée : la dernière assemblée a été perçue comme trop longue par plus de 73% des répondants. 65% souhaitent une fin d'assemblée au plus tard à 13h00.

Sur l'animation pendant l'AG, les enseignements sont également très tranchés. Si la majorité s'expriment en faveur d'une animation pour donner du rythme et soutenir l'attention avec un certain humour, le choix d'une troupe théâtrale n'est pas à renouveler pour 75% des répondants. L'intervention d'un dessinateur (croqueur) comme ce fut le cas les 2 années précédentes est plébiscitée. Moins de 4% des répondants n'y seraient pas favorables. En revanche il est souligné l'intérêt de ne pas toujours retenir le même dessinateur.

En ce qui concerne l'hypothèse d'animations pendant le repas, près de 67% des répondants n'y sont pas favorables. La priorité exprimée est de préserver ce moment pour les échanges entre les convives.

Enfin, le traitement d'un thème qui fait suite à la partie statutaire conserve son intérêt. La solution qui consiste à inviter un intervenant externe et faire témoigner quelques associations est bien perçue. Il convient néanmoins de limiter ces 2 parties : un seul intervenant et le témoignage de 2 associations, 3 au maximum.

Ces réponses sont très utiles. Elles seront prises en compte pour l'organisation de l'assemblée générale 2026. Le mois prochain, nous devrions être en mesure de donner la date à laquelle elle se tiendra.

Communication :

Nouveau partenariat : ODALYS VACANCES

Ce qui suit constitue à la fois un rappel et un complément par rapport au dernier bulletin d'information diffusé en avril. Il nous semblait important de préciser les modalités de réservation.

Acteur incontournable sur le marché de l'hébergement touristique, Odalys vacances propose différents types d'hébergement adaptés à tous, allant des parcs résidentiels de plein air, aux chalets et villas de standing en passant par les résidences club, les résidences de prestige, les appart'hôtels de centre-ville et les hôtels. Ce sont 20 000 appartements, 40 hôtels, 40 chalets à la montagne dans plus de 400 résidences de vacances en France, Corse, Italie, Espagne et Croatie. Odalys, acteur du tourisme depuis 25 ans.

Comment réserver ?

Auprès du service réservation au 04 42 25 97 95 ou sur le site : www.odalys-vacances.com avec le code partenaire 93 INITIATIV-SD.

Grâce à ce partenariat vous bénéficiez d'une remise de 10 % toute l'année sur les prix publics internet cumulables avec les offres en cours (jusqu'à -30 %).

Odalys Vacances vient compléter nos partenaires tourisme, séjour, bien-être...

Votre interlocuteur : Jean Paul RYCKELYNCK tel : 06 40 86 53 40

Rubrique Quoi de neuf : [INFO VACANCES](#)

Carte Butterfly 2025-2026/Chêne Vert n°149 : l'extraction du fichier est prévue le 27 mai pour envoi début juillet.

Santé :

L'impact du 100% santé sur les tarifs des contrats complémentaires !

La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié une étude sur l'évolution des primes d'assurance des contrats de complémentaire santé selon l'âge des assurés.

Celle-ci illustre les mécanismes par lesquels la réforme du 100 % santé contribue à augmenter les primes des contrats individuels, tout en tenant compte du contexte particulier de la crise sanitaire due au Covid-19 qui a fortement réduit les prestations versées par les complémentaires santé sur la même période.

Entre 2019 et 2021, la prime d'un assuré de référence couvert par un contrat individuel de complémentaire santé augmente au-delà de 40 ans uniquement :

- De 130 euros par mois en moyenne à 146 euros à 85 ans (+12 %),
- De 115 euros à 127 euros à 75 ans (+ 11 %)
- De 87 euros à 93 euros à 60 ans (+ 7 %).

Les assurés équipés des contrats les moins couvrants ou ceux de milieu de gamme sont davantage concernés par une hausse plus forte des primes pour les plus âgés. En comparaison, la prime mensuelle moyenne des contrats collectifs, qui couvrent très majoritairement des personnes d'âges actifs, est restée globalement stable.

La dépense associée aux postes concernés par le 100 % santé qui est à financer par les ménages ou leurs complémentaires se concentrent sur les personnes de 60 ans ou plus. Il en est de même pour les dépenses spécifiquement prises en charge par les contrats de complémentaires santé, en particulier lorsque les assurés sont couverts par un contrat peu couvrant.

Cette hausse a été amoindrie par les effets de la crise sanitaire qui a conduit à diminuer les montants à couvrir des autres postes de soins, notamment pour les assurés les plus âgés.

Les effets de cette réforme sur les primes des contrats peuvent ainsi, à court terme, avoir été amortis par la baisse ponctuelle de la consommation de soins des assurés âgés engendrée par la crise sanitaire malgré la contribution exceptionnelle à laquelle les organismes complémentaires ont été soumis. Pour dresser un panorama complet des effets du 100% santé, il faudra donc attendre les résultats d'une future enquête portant sur les années 2022 à 2024, car comme le signale la DREES : « La hausse des primes des assurés les plus âgés peut être amenée à se poursuivre, et ce d'autant plus que le recours aux postes du 100 % santé et la connaissance de ce dispositif continuent de progresser ».

Pour en savoir plus : [cliquer ici](#)

AUTONOMIE :

Lancement de la généralisation du Service Public Départemental de l'Autonomie.

Le 23 avril la Ministre en charge de l'Autonomie et du Handicap Mme Parmentier-Lecocq a lancé la généralisation du Service Public Départemental de l'Autonomie. Rappelons que ce SPDA n'est pas un organisme nouveau, mais une démarche collective fondée sur la coopération de l'ensemble des acteurs impliqués dans le champ de l'autonomie. L'ensemble des organismes et collectivités concernés doivent s'organiser pour accomplir à l'échelle départementale 4 missions :

- Accueil, information, orientation des personnes concernées et leurs aidants
- Instruction et suivi de l'accès aux droits (aides au domicile, places en établissement, etc.)
- Accompagnement des parcours et recherche de solutions adaptées
- Prévention et « aller vers » les publics isolés

Une année de travaux de préfiguration conduits par 18 départements volontaires et coordonnés par la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie), ainsi que les différents Ministères concernés (Santé, Solidarité, Emploi, Education, Logement, etc.) a permis d'élaborer un cahier des charges national ainsi qu'un ensemble d'outils qui faciliteront la tâche de l'ensemble des départements. Les départements ont jusqu'au 31 décembre 2025 pour mettre en place ce service. Ensuite une Conférence territoriale de l'Autonomie permettra dans chaque département de définir les actions d'amélioration continue de la démarche en fonction de degrés d'avancement et des spécificités de chacun des territoires. Les associations représentatives des retraités ont vocation à participer à ces conférences.

AGENDA DE LA FEDERATION :

Réunions à venir :

- 21 au 23 mai : Séminaire décentralisé associant le Conseil d'Administration, les délégués régionaux et les webmasters nationaux et régionaux
- 22 mai : Conseil d'administration
- 26 mai : Commission Développement & Communication
- 5 juin : AG CFR
- 11 juin : Commission Santé

Les feuilles d'informations mensuelles de la FNAR (Au Fil des Jours – AFJ) et de la CFR (CFR Echos) sont disponibles dans l'espace réservé sous le site de la Fédération. CFR Echos de mai : [CFR Echos n°129](#)
Au Fil des Jours de mai : [AFJ n°211](#)

Chères présidentes, chers présidents,

Nous vous invitons à transmettre cette INITIATIV' Actualités à vos administrateurs.

Cette lettre mensuelle participe à leur implication et les informe sur les actions de notre fédération.

L'INITIATIV'Actualités est disponible sur le site internet fédéral dans l'espace réservé aux Présidents.

Le président peut demander une habilitation supplémentaire pour un membre du Bureau qui relaye l'information.

